



Le 29 novembre 2017

PSD / Berkanis les laissés-pour-compte

Nous ne surprendrons personne en affirmant que le PSD répond à une logique comptable dénuée de vertus humaines.

Pour se donner bonne conscience, en injectant une donnée sociale au PSD, la Direction Générale a soumis à la signature des organisations syndicales un plan d'accompagnement des personnels restructurés.

Si ce protocole a semblé satisfaisant pour trois signataires, la CGT proposait de son côté une écriture à la hauteur des enjeux, incluant l'ensemble des personnels titulaires et contractuels.

Le protocole signé, les agents non titulaires, en particulier **les personnels Berkanis, ne bénéficient pas :**

- de l'obligation de reclassement par la DGDDI
- des priorités de mutation
- des primes de restructuration

L'administration leur propose : un licenciement sec !

Pour quelle faute ?

Celle d'avoir œuvré, plusieurs années durant, à l'amélioration des conditions de travail dans les bureaux ou brigades des douanes, hélas condamnés à la fermeture.

Licencier sans contrepartie, ou comment appauvrir des salariés déjà en situation de précarité ?

Pour l'exemple, une Agente Berkanis, sous contrat depuis 1994, est remerciée suite à fermeture du service. L'indemnité de licenciement est estimée à 923 euros.

Certains disent qu'une aussi piètre considération humaine n'est pas dans la culture douane.

Et pourtant !

Le temps des personnels AST titularisés en fin de carrière n'est pas si loin.

La CGT refuse ces licenciements. Victimes de contrats de travail minimum, les personnels Berkanis sont également victimes de choix budgétaires de l'administration.

La CGT exige la titularisation de tous les Agents Non Titulaires dont les personnels Berkanis